

Petite leçon de développement durable pour le Comité 'Sauvons notre parc'

C'est avec étonnement et stupéfaction que j'ai appris que le Comité '*Sauvons notre parc*', a décidé de modifier son appellation et qu'il se présente maintenant sous le vocable de '*Comité de développement durable de l'Île des Sœurs*'. Les idées que propose ce Comité en rapport avec le dossier de la nouvelle école sont tellement incompatibles avec les fondements du développement durable qu'il m'est impossible de ne pas m'immiscer professionnellement dans ce débat.

Minimiser l'empreinte écologique liée au transport est un défi majeur pour toute communauté voulant se développer de manière durable. De par ce principe, le site Levert est probablement le pire endroit sur l'Île pour installer la nouvelle école. Éloigné de tout secteur résidentiel, ce site est ceinturé de voies où l'automobile est reine. Si vous voulez une école respectueuse du développement durable, elle doit d'abord et avant tout être située au centre de la communauté qu'elle dessert, avec des accès pédestres et à vélo directs et sécuritaires. En ce sens, le site du Parc Lafontaine est sans contredit beaucoup plus intéressant.

Je vais maintenant sûrement surprendre les membres du Comité '*Sauvons notre Parc*', en affirmant que la construction de la nouvelle école en partie sur un espace vert ne va pas nécessairement à l'encontre du développement durable. Dans l'absolu, il est évidemment préférable de construire sur un terrain vague que sur un espace vert, mais dans la réalité de nos villes actuelles, de sacrifier une partie du Parc Lafontaine suivrait tous à fait les règles du développement durable en autant que la Ville s'engage à compenser cette perte en protégeant un autre site sur l'Île, dont la valeur écologique serait égale ou supérieure à celle qui est sacrifiée. Ce principe de compensation est bien ancré en environnement et les municipalités y ont parfois recours lors de discussions avec le Ministère du Développement Durable, des Parcs et de l'Environnement. Or, selon ce principe, le lot Archambault est incontestablement un bien pire endroit pour la construction d'une école que celui du Parc Lafontaine. Le Comité '*Sauvons notre Parc*' préfère ainsi sacrifier un site ayant une valeur écologique à fort potentiel en bordure de la forêt et du lac des battures, dans le but ultime de conserver un espace gazonné sans grande valeur écologique. Notons de plus que l'emplacement du lot Archambault n'est guère plus avantageux que le site Levert en ce qui a trait à la problématique du transport.

Si le Comité '*Sauvons notre Parc*' veut vraiment promouvoir le développement durable à l'Île des Sœurs, il devrait alors appuyer le site du Parc Lafontaine, et militer plutôt pour que la Ville de Verdun s'engage à protéger un autre espace de plus grande valeur écologique, et qu'elle en fasse l'acquisition si nécessaire. Bref, si le Comité '*Sauvons notre parc*' est vraiment de bonne foi, il devrait minimalement avoir la décence de ne pas se draper de la vertu du développement durable, sujet dont il est clairement complètement ignorant.

Finalement, il est tout aussi désolant de voir l'absence de leadership du Maire et de la Ville de Verdun en ce qui a trait à la perte d'espace vert sur le site du Parc Lafontaine. Plutôt que de minimiser cette perte d'espace, la Ville devrait plutôt plancher sur des solutions visant à acquérir un terrain et à lui donner une vocation écologique. Dans le contexte actuel qui déchire la communauté de l'Île, je crois qu'une majorité des citoyens serait prête à supporter une taxe environnementale spéciale permettant la construction de l'école sur le site du Parc Lafontaine, avec un gain net d'espace vert pour tous les habitants de l'Île.

Francois Brissette ing., PhD
professeur-chercheur,
Département de génie de la construction, École de technologie supérieure, Montréal